

Mastere Stratégie et Pilotage des Structures Médico-Sociales

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ASSOCIATION SUP DE VINCI
GABARD
06.59.65.27.77
alienor.gabard@isvm.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Justifier de la détention d'un diplôme ou titre de niveau 6

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le secteur de la santé se développant du fait de l'accroissement de la population et du rallongement de la durée de vie, le métier de « Responsable en management et développement d'entreprise de santé » offre de riches perspectives. Ainsi ce dernier peut prendre la direction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), ou prendre la direction d'une maison de retraite, d'un établissement de soins, d'un établissement médico-social... En complément des compétences managériales requises naturellement dans l'exercice de son activité (piloter le processus stratégique pour mettre en place les projets d'établissement, piloter le processus budgétaire, piloter le processus d'accréditation et de certification ou accréditation, coordonner des équipes pluridisciplinaires, prendre en compte les salariés présentant un handicap...), le « Responsable en management et développement d'entreprise de santé » doit pouvoir justifier de connaissances et compétences spécifiques liées à la réglementation. Il a notamment l'obligation de maîtriser et de répondre aux exigences réglementaires impératives d'offres et d'égal accès aux soins définis par les cadres réglementaires et territoriaux de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires (HPST) et leur mise en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS) qui en découle : contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) pour les établissements de santé et depuis 2021 pour les EHPAD ou certains établissements médicosociaux ; les modalités budgétaires et tarifaires qui en découlent (Tarification A l'Activité - T2A, actes médicaux, honoraires,...) Dans un contexte de forte évolution de la demande et des besoins des patients, il doit promouvoir les axes d'innovation liés aux nouvelles formes de prise en charge des soins, d'innovations liées au numérique, l'e-santé, la communication, le respect contractuel des droits du patient, la promotion de la prévention et de l'éducation à la santé (ex. pandémie Covid 19). La pandémie mondiale de 2020 a accéléré le développement de « pratiques de télésanté qui vont perdurer et se généraliser encore pour faciliter l'accès aux soins ». L'enjeu va porter sur « l'amélioration de l'expérience

Contenu et modalités d'organisation

Planifier à cinq ans les orientations stratégiques d'un établissement de santé - Identification des évolutions et des opportunités du secteur de la santé - Formulation des recommandations stratégiques de développement et de diversification - Conception et mise en œuvre d'un projet d'établissement à cinq ans en respect de la réglementation (HPST, PRS) - Coordination avec les acteurs économiques et les autorités politiques et institutionnelles Piloter les budgets de fonctionnement et des programmes d'investissements d'un établissement de santé - Pilotage d'un budget annuel et optimisation de l'activité financière - Financement des investissements et des équipements - Définition de la stratégie tarifaire en lien avec les autorités publiques - Optimisation des approvisionnements et des relations avec les fournisseurs - Définir et conduire la stratégie qualité - hygiène - sécurité et de certification de l'établissement de santé - Gestion des autorisations d'ouverture et de fonctionnement d'un établissement de santé - Prévention des infections nosocomiales et respect des règles d'hygiène et de sécurité - Présidence du Comité Social et Economique (CSE) - Mise en place de la démarche d'amélioration de la qualité et de la satisfaction des usagers Elaborer et diriger la politique des ressources humaines dans le cadre spécifique du secteur de la santé - Elaboration d'un modèle organisationnel des ressources humaines - Pilotage d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et d'une politique de formation continue - Mise en place d'un système d'évaluation des performances - Coordination des équipes pluridisciplinaires Déterminer et manager la stratégie marketing et de développement d'un établissement de santé - Formulation des recommandations stratégiques de développement de l'offre de prestations ou de services - Mise en œuvre d'une stratégie marketing et d'une stratégie digitale - Pilotage d'un budget marketing et communication

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Responsable en management et développement d'entreprise de santé - Niveau 7 :
Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Directeur/Directrice d'EHPAD Directeur/Directrice de résidence services pour séniors Directeur/Directrice adjoint(e) d'établissement Responsable d'une unité opérationnelle de santé Chef de projet marketing et communication de produits et services de santé Directeur de clientèle, consultant en agence de communication santé et e-santé Responsable marketing industrie pharmaceutique et médicale Responsable qualité et sécurité sanitaire

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00521375	du 01/09/2025 au 30/09/2027	Bordeaux (33)	EMINEO SANTE BORDEAUX / ISVM BORDEAUX		Non éligible	Contrat app